FRC 3 21737

Case FRC 21515

DISCOURS DU ROI

A MM. les Députés du Parlement de Bretagne,

Du 19 Février 1788.

J'AI mandé trois Magiſtrats de mon Parlement de Rennes; je leur ai fait connoître mes intentions, & j'ai chargé le Secrétaire d'Etat de la Province de les leur remettre, pour les porter à mon Parlement. Vous avez oſé vous élever contre cette forme, comme s'il devoit y avoir pour mon Parlement de Bretagne un autre uſage que pour mes autres Parlemens; comme ſi des Magiſtrats, mandés par mes ordres, ne pouvoient pas être chargés de les rapporter à ma Cour, dont ils ſont Membres; comme ſi ma volonté, écrite de ma main, pouvoit être équivoque; comme ſi enfin la Lettre de mon Secrétaire d'Etat n'y ajoutoit pas

THE NEWBERRY LIBRARY

encore la plus grande authenticité. Je maintiendrai toujours les formes prescrites par les Loix; mais je n'aurai jamais aucun égard à de vaines formalités, imaginées pour se soustraire à mes ordres, ou pour les méconnoître.

Non contens de vous plaindre de cette forme, vous avez repris tous les objets contenus dans votre premier Arrêté, auquel je vous avois défendu de donner aucune suite.

Je ne tolérerai jamais qu'un Parlement se mêle de ce qui est étranger à son ressort. Chacun est établi pour la Province dans laquelle il est placé: tout ce qui ne regarde pas directement cette Province, ne peut être de sa compétence. Quelle confusion ne verroit-on pas régner dans l'Administration du Royaume, si, malgré la différence causée par l'éloignement, par la diversité des vues & des intérêts, par le défaut d'unité dans les idées & dans les principes, toutes

les affaires, ſous le prétexte de quelques rapports indirects avec le bien général, pouvoient être l'objet des délibérations des quatorze Parlemens. Ils ceſſeroient bientôt de procurer aux Juſticiables les avantages pour leſquels ils ont été créés, & ne produiroient que trop fréquemment un grand déſordre, qu'il eſt de ma ſageſſe de prévenir.

Vous avez plus fait encore, en arrêtant de nouvelles Remontrances ſur des objets qui ne ſont pas de votre compétence: vous vous êtes livrés à des diſcuſſions capables d'altérer la ſoumiſſion des Peuples, à qui vous devez l'exemple, & comme mes Sujets, & comme mes Officiers. Je vous ai mandés pour vous faire connoître mon mécontentement, & pour vous dire que je défends à mon Parlement de Rennes de donner aucunes ſuites à ces Remontrances: je n'en écouterai jamais qui traitent d'objets qui lui ſont étrangers, & je n'en recevrai point qui ne portent le caractere du reſpect & de la ſoumiſſion qui me ſont dûs.

354

J'ai fupprimé votre Arrêté du 22 du mois dernier ; il eſt trop contraire à vos devoirs pour qu'il reſte dans vos Regiſtres.